



Flash-CSE EXTRA Et CSE ORDINAIRE du 23 AVRIL

Issoire, le 24 Avril 2019

- ✓ **CSE extraordinaire** : information et consultation des membres du CSE sur le projet de licenciement d'un salarié protégé (mandat suppléant DP FO entre 2014 et 2018) suite avis d'inaptitude établie par le médecin du travail.

Nombre de votants 18 : 9 CGT / 5 FO/ 4 CGC

Pour le licenciement 8 (5 FO et 3 CGC) - Abstentions 10 (9 CGT et 1 CGC).

- ✓ **CSE ordinaire**

Question 52 : information du CSE en vue d'une consultation sur le projet de réorganisation de l'atelier rectifieuse.

La direction d'Issoire informe les organisations syndicales de son souhait de brader l'atelier de rectification à l'entreprise RHENAROLL.

Elle motive cette décision suite à des problèmes d'aspects de surface depuis juin 2018, des problèmes de profils souhaités, de vitesse limitée de rectification et un manque de sécurité lors des manutentions.

La vérité est que nos dirigeants veulent une nouvelle fois brader une partie de notre entreprise, des bijoux de famille. Comme le gouvernement au moment de la vente de Pechiney, comme aujourd'hui avec la vente annoncée des Aéroports De Paris.

Mais RHENAROLL ce n'est pas n'importe qui...

Dans le conseil d'administration de cette entreprise détenue à 50% par Constellium, nous retrouvons la bande de copains :

- **Philippe HOFFMANN, directeur actuel d'Issoire** qui a remplacé **Olivier LEDUCQ ancien directeur** viré d'Issoire.
- **Jean-Michel DESTRET, ancien directeur d'Issoire et Voreppe** viré de Voreppe.
- **Olivier LACH, ancien cadre** viré d'Issoire.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que c'est du conflit d'intérêts, nous vous laisserons le soin de juger le tour de passe-passe de cette bande de copains.

Aujourd'hui l'atelier des rectifieuses c'est 9 ouvriers en CDI, 1 responsable et 2 intérimaires. Il n'y a pas de problèmes de sécurité (aucun accident recensé ces dernières années), de qualité car les salariés sont de véritables professionnels ce n'est pas le cas des financiers qui portent le projet.

La vérité est que cet atelier manque d'investissements depuis des années, nous le dénonçons depuis des lustres. **Chaque jour est un exemple pour démontrer que les restrictions budgétaires quand on prend en compte uniquement les paramètres financiers sont un échec...**

Les besoins d'investissements pour remettre en état les outils actuels s'élèveraient à 2,5 Millions d'euros.

RHENAROLL nous coûterait 1,3 Million par an (13 millions en 10 ans) **c'est 5 fois le prix de la remise en état**. Le contrat serait de 10 ans avec prix fixe sur 5 ans, donc dans cinq ans ils nous appliquent les prix qu'ils veulent car ils nous tiendront par les cacahuètes, **c'est suicidaire un tel projet**.

Quant aux salariés, des 12 actuels il en resterait 6 qui auront le choix d'un transfert chez la bande de copains de RHENAROLL.

Pas un transfert de ligue1, non : un transfert avec perte de beaucoup d'acquis (salaire, statuts, RTT etc...).

Partant d'un tel constat, nous ne donnerons pas un avis favorable à cette magouille nous faisons confiance au personnel pour en faire de même, car demain ce projet qui n'a rien de bon **mettra en danger notre entreprise**. Les salariés comprendront **que le but du projet est de diviser par deux les effectifs, rien à voir avec la sécurité et la qualité.**

Question 64 : Chiffres de production et indicateurs du mois de Mars.

Nous notons une nouvelle fois, une explosion des heures supplémentaires 507h à l'ATF, 290h en Tôlerie et des heures complémentaires en semaine 185h sur la Tôlerie plus 88h au laminage en WE ; sans compter les structures (secteurs qui font prendre des CPT au personnel), c'est aberrant comme gestion. Nous notons également que contrairement aux communications de notre direction sur les embauches, les effectifs de la plus grosse des population (**les ouvriers**) sont en baisse depuis Janvier 2019.

Question 67 : Montants des BONUS versés aux cadres.

La somme totale des bonus s'élève cette année à 1,58 Million d'euros pour 130 cadres, vous n'aurez pas de mal à faire la division en gros ça représente 4 fois l'intéressement.

Questions 73 : Les heures défiscalisées sont-elles instaurées à Issoire.

La direction nous a répondu négativement en affirmant, que conformément à l'accord sur les 35 heures le calcul des heures supplémentaire se faisait au quadrimestre. Donc il faut dépasser 35 heures en moyenne sur cette période de 4 mois pour se voir payer des heures supplémentaires. Les heures hors cycles du samedi, du dimanche et des jours fériés ne sont pas des heures supplémentaires mais des heures majorées qui n'entrent pas dans le cadre des annonces du gouvernement MACRON.

Question 97 : Point sur l'affaire BARA

(Versements depuis 20/12/2015, restant dû, absence relance juge)

Dans cette affaire, nous avons fait le constat dans les comptes de résultats 2018 remis par l'expert au CSE, que le reste dû au 09/04/2019 s'élève à 14800€.

Nous avons également pu constater que l'ancien élu FO qui avait été condamné par la justice (suite au détournement de l'argent des œuvres sociales) à verser au CE Constellium au titre de préjudice matériel, préjudice moral la somme de **17720€** sous la forme de versements mensuels de 200€, **n'avait versé que 100€ pour l'ensemble de l'année 2018.**

A cette allure, il lui faudra plus d'un siècle pour rembourser l'argent qu'il a volé aux salariés.

Nous ne comprenons pas que le juge des saisies n'ait pas plus été relancé durant cette période, mais nous avons bien compris que nous n'avons rien à attendre de l'ancienne équipe aux manettes du CE à l'époque.

Même si ça risque d'être compliqué, nous en sommes conscients, nous allons donc tout mettre en œuvre au niveau du CSE pour aller chercher cet argent qui est un dû pour le personnel.